2.3 Formation pratique

La formation pratique comprend les stages et les modules d'intégration. La présence y est obligatoire.

2.3.1 Stages

La formation pratique s'effectue dans les gymnases et dans les écoles menant à la maturité professionnelle. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") chargés de l'accueil des étudiant·e·s, de leur suivi et de la certification de leur formation pratique, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école postobligatoire. Cette partie de la formation est composée :

- a priori, pour tout·e étudiant·e, d'un stage chez un·e PraFo (type A), ou
- en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant·e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement, ou pour l'enseignant·e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel), d'un stage en emploi accompagné de visites effectuées par un·e PraFo (type B).

2.3.2 Modules d'intégration

La HEP considère que les processus d'intégration des savoirs et des expériences de la pratique ne peuvent être menés séparément du processus de formation. Si l'intégration est de la responsabilité de l'étudiant·e, l'institution se doit d'offrir un espace d'explicitation et d'auto-évaluation qui en facilite le développement et l'inscrive comme la colonne vertébrale de la formation.

Le séminaire d'intégration propose à l'étudiant·e de structurer son parcours depuis son projet de formation jusqu'au choix de son sujet de mémoire, vers son insertion professionnelle, dans la double dimension d'une communauté d'échanges entre pairs et d'entretiens individuels, dont le but est de questionner l'étudiant·e sur son trajet, ses pratiques et ses choix.

2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant·e doit démontrer qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant·e est ainsi amené·e à mettre en œuvre tout ou partie d'une démarche de recherche lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques d'enseignant·e.

Des indications utiles concernant le choix du sujet, le volume du mémoire, le déroulement de la recherche, la soutenance et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document Mémoire professionnel de diplôme.

Dans le cadre de la spécialisation en mathématiques pour l'enseignement ou la spécialisation en informatique pour l'enseignement, le mémoire professionnel est compris dans le projet de Master.

Les exigences relatives à la mise en forme et la diffusion du mémoire sont mentionnées dans la Directive 05_08 portant sur les Mémoires de diplôme.

Accès : www.hepl.ch > Portail étudiant **>** Formation > Formations à l'enseignement **>** MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement secondaire 2 **>** Mémoire de MAS